SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA
Siège social : Jacqueville, Quartier SICOR, BP 202 Jacqueville, **RCCM** : CI-ABJ-1976-B-17970
Bureau de représentation : 1er étage, Immeuble NONA, Rue Paris Village - Plateau, 04 B.P. 973 Abidjan 04 **Tél** : 27 20 21 05 14

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)** sont convoqués en assemblée générale le **Vendredi 08 Novembre 2024 à 09 heures au siège de la SICOR à Jacqueville** à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE *(exercice clos le 31 décembre 2022)*

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
5. Quitus aux Administrateurs
6. Décharge aux Commissaires aux comptes
7. Nomination d'un nouvel administrateur
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE *(exercice clos le 31 décembre 2023)*

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
5. Quitus aux Administrateurs
6. Décharge aux Commissaires aux comptes
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE sont mis à leur disposition au bureau de représentation.

Le Conseil d'Administration